

BULLETIN MUNICIPAL DE ROUVRAY

JUILLET 2018



Le mot du Maire

Profitons du temps des vacances pour nous ressourcer :

Le premier des combats que nous avons à mener est d'être d'accord avec nous-mêmes ce qui n'est pas si simple dans cette société post-démocratique, sans le peuple ou contre le peuple, dans laquelle la communication nous absorbe pour nous digérer telle une pieuvre si nous n'y prenons pas garde.

Les media travaillent à faire de nous des gens soumis à la pensée guimauve ; ils agissent selon le prêt à penser diffusé en continu pour que nous ne réfléchissions plus. Les empereurs romains faisaient déjà de même : « donnez-leur du pain et des jeux » (panem et circenses), ainsi le peuple sera content et suivra aveuglément les lois...

La manipulation en vue de la domination, devenue système, a muté de la propagande de persuasion de type soviétique utilisant des arguments sincères vers la propagande d'intimidation utilisant des arguments grotesques. Elle se décompose en

- la manipulation de la mémoire qui supprime ou dénature les faits historiques. Le Maréchal Foch nous dit : « Les peuples cessent de vivre quand ils cessent de se souvenir »,
- la manipulation de l'esprit qui utilise les techniques de la distraction, et fait appel à l'émotionnel, en remplaçant la révolte par la culpabilité, et s'adresse au public comme à des enfants dans le but de le maintenir dans l'ignorance, en encourageant le public à se complaire dans la médiocrité ou en lui présentant le prêt à penser afin d'occuper l'esprit en permanence, admirablement complété par des fake news officielles.

Rester soi-même demande effort et volonté pour apprendre, s'instruire, se cultiver, réfléchir, raisonner, prendre de la hauteur, du recul pour être en capacité de distinguer le vrai du faux dans l'information reçue.

C'est le prix de notre liberté de penser.

Ch. Berthollet

Vie de la Commune

Exposition de photos prises à Rouvray

Le dimanche 28 janvier 2018, une exposition de photographies s'est tenue au foyer municipal.

Artistes exposants :

Anne-Marie Arbillot,
Christine Perrin,
Maurice Bertault,
Michèle Fromonot,
François Schwenter,
Catherine Garin Goulley,
Bruno Hurson,
Monique Baudot Landerecche,
Martine Lemot



Quelques photos des années 60,
soigneusement disposées dans un
album.....

Exposition des artistes de Rouvray les 10 et 11 mars 2018



Cette exposition, comme les précédentes, ont connu un vif succès : les habitants de Rouvray sont venus admirer les œuvres de nos artistes tout au cours de la journée du dimanche.



Concert de clarinette le 23 juin

Guy PERRAULT, clarinettiste de renom, s'est produit Samedi 23 juin, dans l'église de Rouvray.

Il joue de la clarinette depuis sa plus tendre enfance et a côtoyé au cours de sa carrière les plus grands tels que Claude Luther, Maxime Saury et autres musiciens noirs américains.

En 36 ans avec plus de 11000 concerts à son actif, il a atteint les sommets de son art, tirant la quintessence de son instrument.

Les morceaux de son répertoire, joués à Rouvray, allaient du célèbre Adagio d'Albinoni et l'Ave Maria de Schubert au traditionnel « When the Saints », en passant par l'Aranjuez de Rodrigo, Petite Fleur de Sidney Bechet et encore une dizaine de morceaux aux mélodies bien connues. Ce soir-là Guy PERRAULT a terminé la soirée par le très amical « ce n'est qu'un au revoir ».



Bons moments vécus par les aînés



Gérard Rousseau, Jacques et Anna Millot ainsi que Michel Wasyliw se retrouvent pour jouer aux cartes dans le jardin de la Mairie.

Ils savent aussi jouer aux boules...



100^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918

Le Monument aux Morts sera pavoisé aux couleurs de la France :

- le 23 août pour le 100^{ème} anniversaire de la mort de
 - Edmond CHARDON
- Le 17 octobre pour le 100^{ème} anniversaire de la mort de :
 - Gilbert POTHERAT

Nous rendrons ainsi hommage à ces deux soldats morts pour la France. Après 100 ans, nous n'oublions pas leur sacrifice.

Pot de départ de Pierre Francini



Vendredi 29 juin, Mr le Maire a remis à Pierre Francini un cadeau.....*Charles, introduire un petit texte ad hoc...*



Législation et Civisme

Participation citoyenne

LE RÔLE DE CHACUN

► **LE MAIRE**

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un **protocole peut être signé** entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► **LES RÉSIDENTS**

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► **LA GENDARMERIE**

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :



POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



PARTICIPATION CITOYENNE

GENDARMERIE NATIONALE

conception graphique : 2014-1089 / Sirpa Gendarmerie © 881 FHARTARD

La Commune de Rouvray envisage la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne encouragé par Mr le Préfet pour renforcer la solidarité du voisinage et recréer du lien social. Le document ci-après indique les tenants et aboutissants de cette démarche.

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

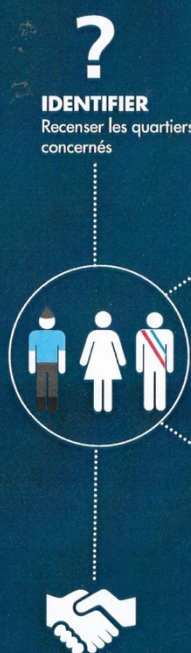
Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER
Recenser les quartiers concernés

SUSCITER L'ADHÉSION
Organiser une réunion publique

FAIRE SAVOIR
Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive

RENFORCER LA VIGILANCE
Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie

ENTRETIENIR LE LIEN
Procéder à des bilans réguliers

SUSCITER L'ADHÉSION
Organiser une réunion publique

FAIRE SAVOIR
Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive

RENFORCER LA VIGILANCE
Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie

Comptes synthétiques de la Commune

RÉALISÉ 2017 - RESUMÉ SYNTHÉTIQUE (€)

R 2017

INVESTISSEMENT

Articles		DEPENSES	
001	Solde d'exécution de la section d'invsmnt reporté		
1641	Remboursement emprunts en euros	32 252€	
201402	Réhabilitation cimetière	11 365€	
	Toiture logement	11 772€	
	Barrières	1 971€	
	autres Rubriques	3 572€	
DEPENSES TOTALES		60 932€	
Excédent d'investissement			23 132€

FONCTIONNEMENT

Articles		DEPENSES	
615218	Entretien terrain	5 682€	
615231	Voirie	15 137€	
6411	Personnel titulaire 2	10 915€	
6413	Personnel non titulaire 1	9 304€	
6451&6453	Cotisations à URSAFF & caisses retraites	7 914€	
73923	Reversements sur FNGIR	34 711€	
6531	Indemnités des élus	14 020€	
6553	Service d'incendie	12 639€	
65548	Autres contributions (scolaires, ...)	61 604€	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 571€	
	Rubriques < 5 000€	37 912€	
DEPENSES TOTALES		217 409€	
Excédent de fonctionnement			102 273€

Articles		RECETTES	
001	Solde d'exécution reporté	54 841€	
10222	Dotations fonds divers et réserves FCTVA	9 265€	
201402	Ecole réhabil préau subvention Dépmnt	7 706€	
	DETR	10 275€	
166	autres Rubriques	1 977€	
RECETTES TOTALES		84 064€	

Articles		RECETTES	
002	Résultat d'exploitation reporté	71 327€	
73211	Attributions de compensation	58 736€	
73111	Taxes foncières et d'habitation	79 350€	
7343	Taxe sur pylônes électriques	20 847€	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 011€	
7411	Dotation forfaitaire	28 879€	
74121	Dotation de solidarité rurale	7 785€	
74127	Dotation nationale de péréquation	4 672€	
752	Revenu des immeubles	20 973€	
	Rubriques < 3 000 €	18 102€	
RECETTES TOTALES		319 682€	

Résultat : 23 132 + 102 273 = 125 405 €

R2017-B2018.xls
24/05/2018

BUDGET 2018 - RESUMÉ SYNTHÉTIQUE (€)

B 2018

INVESTISSEMENT

Articles		DEPENSES	
1641	Remboursement emprunt	23 472€	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 025€	
201406	Radars pédagogiques	6 000€	
	Signalisation sécurité & barrières	5 000€	
201407	Reprise des sépultures abandonnées	6 800€	
20173	Mairie foyer accessibilité	65 000€	
	Poteau incendie	2 500€	
20176	Chauffage bâtiments communaux	25 000€	
20177	Eglise réhabilitation	2 500€	
201801	Tables Foyer	3 800€	
201807	Réhabilitation Foyer	55 000€	
201803	Eclairage public (3 foyers)	2 000€	
DEPENSES TOTALES		199 097€	

FONCTIONNEMENT

Articles		DEPENSES	
023	Virement à la section d'investissement	70 000€	
60633	Fourniture de voirie	5 000€	
61521	Entretien des terrains	7 500€	
615221	Batiments publics	5 000€	
615231	Voiries	26 940€	
6161	Assurances multirisques	3 100€	
6411	Personnels titulaires 2	12 000€	
6413	Personnels titulaires 1	12 000€	
6451	Cotisation à l'urssaf + caisses de retraite	9 900€	
7392218	Reversements sur FNGIR & fonds péréquation inte	39 711€	
.022	Dépenses imprévues	10 000€	
6531	Indemnités Maire et Adjoints	15 000€	
6553	Service d'incendie	11 000€	
65548	Autres contributions (SIVOS, SSD, ...)	62 000€	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 417€	
	25 autres rubriques < 4 000 €	32 190€	
6156	Maintenance	4 000€	
DEPENSES TOTALES		331 758€	

Articles		RECETTES	
001	Exécution investissement reporté	23 131€	
21	Virement section exploitation	70 000€	
10222	FCTVA	11 677€	
201401	Dépôts et cautionnements reçus		
201807	Foyer : subv Dept	8 970€	
201402	" " : subv Etat	8 831€	
20173	Mairie & Foyer Accessibilité : subv Etat	26 766€	
	Divers	2 525€	
	Emprunt	47 197€	
RECETTES TOTALES		199 097€	

Articles		RECETTES	
002	Résultat d'exploitation reporté	102 272€	
742	Dotation élus locaux	2 972€	
73111	Taxes foncières et d'habitation	80 283€	
73211	Attribution de compensation (versements CCCVT)	58 000€	
7343	Taxes sur les pylones électriques	21 279€	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	5 000€	
7411	DGF dotations forfaitaires de l'Etat	27 610€	
74121	Dotation de solidarité rurale	7 896€	
74127	Dotation nationale de péréquation	2 519€	
752	Revenus des immeubles et location foyer	18 000€	
	Autres rubriques < 2 500 €	5 927€	
RECETTES TOTALES		331 758€	

22/05/2018
R2017-B2018.xls

SIVOS

Les écoles maternelle et élémentaires de Pontigny annoncent :

Emploi de « Service civique » : les écoles maternelle et élémentaires de Pontigny recherchent jeune fille ou jeune homme (18-25 ans) pour des emplois de « Service civique universel » pour l'année scolaire 2018-2019

Mission : « Contribution aux activités éducatives pédagogiques et citoyennes de l'école ». Mission d'une durée de 9 mois, à partir du 1^{er} octobre 2018.

Les directrices des écoles : Elodie Berthier et Sandrine Andrieu.

UNITÉ TERRITORIALE DE L'YONNE TARIFICATION 2018-2019

(toute année scolaire entamée est due, sans prorata)

	TARIF / ENFANT
Primaires (maternelles + élémentaires)	100 €
Collèges	110 €
Lycées, post-bac et apprentis	130 €
Élèves internes	85 €

Familles nombreuses : réduction de 50 % à compter du 3^e enfant (le plus jeune) transporté.

Le règlement devra être effectué à l'ordre du Trésor Public et après réception de l'avis des sommes à payer.

MODALITÉS D'INSCRIPTION 2018/2019 RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE OU DÉSINSCRIPTION

L'inscription aux transports scolaires 2018/2019 est renouvelée automatiquement pour tous les élèves demi-pensionnaires et externes, domiciliés et scolarisés dans l'Yonne, poursuivant leur scolarité (élèves qui ne changent pas de cycle scolaire et/ou de situation). La carte de transport sera transmise par les voies habituelles.

Tout élève dont l'inscription a été reconduite automatiquement mais qui n'utilisera plus les transports scolaires en 2018/2019, devra se désinscrire au moyen de la fiche d'inscription / désinscription ou par internet sur bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.

**SI CETTE DÉSINSCRIPTION NE S'EFFECTUE PAS
AVANT LE 13 JUILLET 2018
LA CARTE DE TRANSPORT ET LA FACTURE
SERONT À VOTRE CHARGE.**

INSCRIPTION 2018/2019 DU 22 MAI AU 13 JUILLET 2018

Les élèves dont l'inscription n'a pas été reconduite automatiquement (élèves internes, élèves qui changent de cycle scolaire, élèves scolarisés hors département...) et qui souhaitent bénéficier d'une carte de transport scolaire en 2018/2019, doivent s'inscrire au moyen de la fiche d'inscription / désinscription ou par internet sur bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.

Les élèves qui débutent leur scolarité et qui souhaitent bénéficier d'une carte de transport scolaire en 2018/2019, ou les élèves qui prennent pour la première fois les transports en 2018/2019, doivent s'inscrire au moyen de la fiche d'inscription / désinscription ou par internet sur bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires.

Travaux 2018

Travaux dans la rue



Disposition d'une flèche au carrefour
Grand Rue-RD5

Réfection des toilettes du Foyer, et mise aux normes selon les règles d'accessibilité



Réfection de la toiture du Foyer



Première et deuxième étapes

Le pont du tacot



L'ancien pont du tacot a été remis en place au printemps 2018.

Un article lui sera consacré dans le prochain Bulletin. Ce sera un rappel de l'histoire de notre Commune.



Un nouvel artisan à Rouvray

Les mystères de l'eau

L'eau est très loin d'être ce simple liquide que l'on refuse même de boire dans le Chablisien...
Saint Exupéry, souffrant de la soif, nous la décrit admirablement :

« Eau, tu n'as ni goût ni couleur, on ne peut pas te définir, on te goûte sans te connaître. Tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie. Tu nous pénètre d'un plaisir qui ne s'explique point par les sens. Avec toi rentrent en nous tous les pouvoirs auxquels nous avons renoncé.

Par ta grâce s'ouvrent en nous toutes les sources tarées de notre cœur.

Tu es la plus grande richesse qui soit au monde, et tu es aussi la plus délicate, toi si pure au ventre de la terre. Tu n'acceptes point de mélanges, tu ne supporte point d'altération, tu es une ombrageuse divinité...

Mais tu répands en nous un bonheur, infiniment simple.

Antoine de Saint-Exupéry (Terre des Hommes) »

Cette substance chimique H₂O est d'une complexité étonnante, pourvue de caractéristiques exceptionnelles dont toutes ne sont pas encore découvertes.

C'est bien sur l'élément essentiel à la vie dont le corps humain est constitué à 65% en masse et à 99% en nombre de cellules.

Elle recouvre les $\frac{3}{4}$ de la surface de la terre sous forme d'océans.

Ses propriétés physiques nous la montrent :

- à l'état gazeux sous forme de vapeur,
- à l'état liquide dans les océans, les rivières,
- à l'état solide sous forme de glace, la banquise...

Liquide à la température ambiante, alors qu'à sa composition chimique nous pourrions penser la trouver gazeuse,

mobile elle coule, s'étale, mouille, c'est un formidable solvant qui dissout quasiment tout en se chargeant en minéraux,

incolore, sans saveur, transparente à la lumière.

Sa **densité** maximum vers 4°C permet à l'eau froide de tomber – c'est aussi la température des eaux profondes des océans. La glace plus légère permet aux glaçons de flotter dans nos verres comme aux icebergs de dériver en mer. Elle permet également aux rivières gelées de continuer à couler sous cet isolant qu'est la glace.

Sa **tension** superficielle permet la formation de gouttes d'eau, de la pluie, et aux insectes de marcher sur l'eau. Elle est aussi support de Ph acide ou basique. Son importante chaleur latente de vaporisation (lorsque l'eau bout, la poursuite du chauffage ne sert plus à élever sa température mais à vaporiser) permet de faire plus facilement cuire dans une eau à température constante ; cela en fait également un élément substantiel du choix de l'eau pour les machines thermodynamiques associées aux centrales thermiques de production d'électricité.

Sa **capillarité** – faculté à monter dans les tubes fins – en fait une pompe naturelle par aspiration essentielles pour les plantes.

Sa **beauté** se remarque dans la neige dont les cristaux sont d'une variété infinie et deviennent dans certaines conditions des bijoux de dentelles (structure dendritique hexagonale).

L'eau est la **référence** de plusieurs unités :

- densité en kg/cm³ = 1
- température : 0°C = glace , 100°C = ébullition.

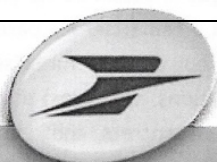
Dans sa **simplicité**, elle aide le cuisinier à mesurer la température de l'eau chaude sans thermomètre par ses frémissements, la taille des bulles (yeux de crevette, de crabe, de poisson, collier de perles et son soupir juste avant l'ébullition).

L'eau est dotée de propriétés extraordinaires situées à la frontière de la Science actuelle ; la plus connue d'entre elles est la mémoire de l'eau qui explique l'efficacité des médicaments homéopathiques lorsque la substance active a disparue par dilution.

Elle est capable de recevoir et enregistrer l'environnement proche, la musique, les émotions, les pensées mises en évidence par le professeur Masam EMOTO par la diversité des formes des cristaux de glace allant du difforme à l'harmonieux d'une grande beauté (visible sur YouTube « mémoire de l'eau »).

Secrétariat de Mairie

Le Secrétariat de Mairie sera fermé
du lundi 23 juillet au vendredi 10 août inclus.
Réouverture le lundi 13 août 2018



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

VALÉRIE JACOB vous accueillera à compter du Mercredi 6 juin dans la nouvelle agence postale communale qui se situera en Mairie d'Héry, 2 Rue Charles Rolland.

Vous y trouverez les services suivants :

- ✓ Affranchissements
- ✓ Vente de produits (timbres, enveloppes, emballages Colissimo, emballages à affranchir, prêt-à-expédier, pack déménagement...)
- ✓ Dépôts d'objets y compris recommandés
- ✓ Retraits d'objets y compris recommandés
- ✓ Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 350€ par période de 7 jours
- ✓ Retrait d'espèce sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350€ par période de 7 jours
- ✓ Des versements d'espèces sur son propre compte postal, dans la limite de 350€ par période de 7 jours.



L'agence postale communale fonctionnera aux mêmes horaires d'ouverture de Mairie :

Lundi : 8h30-12h00

Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-18h30

Mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h